

DEPARTEMENT
DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
D'ALES

SEANCE DU 11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de janvier à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Étaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Roseline AGGOUN,

Excusés : Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Angela LAVIE a donné procuration à Claudine BENOIT, Bruno GIBERT a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Bernard BONNEFOY

Absents : Paul PERCETTI Brice BRUNEL

Secrétaire de séance : Roseline AGGOUN

Date de convocation des élus : 05 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 05 janvier 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 2

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2023 - 2.BP COMMUNE MODIFICATION DM N°3

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours. Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

En raison d'un déséquilibre entre les sections nous rectifions la DM n°3 comme suit

Section d'Investissement

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENS E	RECETTE	OBSERVATIONS
021	Vir. de la section de fonctionnement		+1 400	Ajustement de crédits
040/13913	Subventions investissements transférées cpte résultat	+1 400		Ajustement de crédits
21/21318	Autres bâtiments publics	+ 117 900		Ajustement de crédits
23/2313	Constructions	-117 900		Ajustement de crédits
	TOTAL	+ 1 400	+ 1 400	

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230111-20230111_20230111_202302-DE
Reçu le 13/01/2023

Section de fonctionnement

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE	OBSERVATIONS
040/777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		+ 1 400	Ajustement de crédits
023	Vir. à la section d'investissement	+ 1 400		Ajustement de crédits
	TOTAL	+1 400	+ 1400	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n° 3 au budget principal commune conformément aux indications portées dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Roseline AGGOUN



Le Maire
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **13 JAN. 2023**
et l'affichage le : **13 JAN. 2023**

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002275-20230111-202301-DE
Reçu le 13/01/2023